

F 27010**Mise en défens d'habitats d'intérêt communautaire****Mesure 4****Objectifs**

Préserver les habitats en limitant la fréquentation humaine ou d'animaux domestiques dans les zones sensibles (piétinement, dépôts d'ordures sauvages...).

Habitats naturels et espèces visés prioritairement

Code Natura 2000	Dénomination
H6430	Mégaphorbiaies eutrophes (cadastré « forêt »)
H8310	Grottes non exploitées par le tourisme (présentes en secteur cadastré « forêt »)

Périmètre d'application et conditions d'éligibilité

Ensemble des secteurs forestiers du site.

Engagements rémunérés**Le diagnostic :**

Le diagnostic est établit en concertation par la structure animatrice et/ou un expert si besoin, en lien avec le contractant ; il est en parallèle coordonné et validé par la structure animatrice. Il comporte un état des lieux initial de l'habitat et/ou des populations d'espèces visés, ainsi qu'un bilan des pratiques actuelles sur le milieu.

Le diagnostic précise la localisation du contrat, la nature et le calendrier de réalisation des engagements. Il précise le linéaire de clôture et/ou le nombre d'équipements à mettre en place.

Le diagnostic sert d'état de référence et doit justifier la pertinence de mise en œuvre de la mesure.

Les engagements :

- ✗ Respecter, sur la durée du contrat, le programme d'action défini dans le diagnostic
- ✗ Fourniture et pose de clôtures fil lisse ou barbelé
- ✗ Fourniture et pose de grillages
- ✗ Fourniture et pose de clôtures électriques
- ✗ Fourniture et pose de portillons
- ✗ Etudes et frais d'expert

Conditions de mise en œuvre liées

Voir les engagements valables pour toutes les mesures.

Aides – Coût de l'opération

Aide forfaitaire comprenant la fourniture et pose du linéaire effectivement créé et son entretien :

Les prix proposés comprennent la fourniture des matériaux, le débroussaillement préalable à l'installation, le suivi de ces installations sur 5 ans. Prix majorés de 20 % sur sols où l'enfoncement des pieux est difficile.

Opérations	Prix unitaires
Pose d'une clôture 3 rangs, fils ronds (éventuellement barbelé). Hauteur 1 à 1,20 m	4 – 8 €/ml
Pose d'un grillage. Hauteur : 1 à 1,20 m	6 – 10 €/ml
Fourniture et pose d'un portillon de 1 à 1,20 m	100 – 200 €/u
Pose d'un grillage. Hauteur : 2 m minimum	10 – 14 €/ml
Fourniture et pose d'un portillon de 2 m	200 – 350 €/u
Pose et entretien d'une clôture électrique (3 fils)	4 – 8 €/ml
Pose et entretien d'une clôture électrique (1 fil)	1,5 – 3 €/ml
Etude et frais d'expert	5% du montant total

Points de contrôle

Respect des engagements, sur la base du diagnostic initial et vérification des travaux réalisés :

- ✗ Présence de la structure de mise en défens retenue
- ✗ Présentation du diagnostic
- ✗ Présentation de photographies avant et après les travaux

Pièces à fournir : factures originales acquittées de prestation et/ou d'achat ou de location. Mémoire de travaux sur l'honneur pour les réalisations en régie le cas échéant.

Suivi

Chaque contrat pourra éventuellement faire l'objet d'un suivi technique par la structure animatrice (périodicité adaptée selon les cas) : cf. propositions de suivis. Le contractant s'engagera dans ce cadre, à autoriser la visite de ses parcelles par la structure animatrice qui l'en aura averti au préalable.

- ✗ En cours de réalisation de travaux : en cas d'une difficulté technique de mise en œuvre des travaux, une évaluation conjointe entre l'opérateur et le contactant peut permettre un **réajustement du cahier des charges** de l'opération. Ceci devra immédiatement être porté à connaissance du service instructeur.
- ✗ En fin de travaux : l'indicateur de suivi est la **longueur de linéaire** créé conformément au cahier des charges.
- ✗ Après les travaux, et jusqu'à l'échéance du contrat, l'indicateur d'évolution de la mise en œuvre de la mesure est **l'état d'étanchéité du dispositif** au regard de son objectif initial.